

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 2014-976 et ses amendements et le règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme # 2014-975 et ses amendements, portant le numéro 2020-1094.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 3 février 2020, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2020-1094 intitulé : « **Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements et le règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme # 2014-975 et ses amendements afin de créer une zone de type « V2- développement de villégiature ».**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mars 2020 à 19h à l'Hôtel de Ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du Service d'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Objectif du règlement :

Le règlement a pour but de requalifier une partie du secteur des Trois-Saults en créant un corridor de conservation en bordure de la rivière Montmorency et en créant également une nouvelle zone de villégiature en remplacement d'une zone vouée à l'extraction du sable et du gravier. Le règlement prévoit les conditions de délivrance de permis de construction et les normes qui s'appliqueront à cette zone.

3. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.
4. Le projet de règlement est effectué en concordance avec la modification du Plan d'urbanisme # 2014-974. Il ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Boischatel, ce 10 mars 2020

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint